



Cours d'EPS et tenue

publié le 24/09/2013

Nous constatons que de nombreux élèves viennent au cours d'EPS sans leur tenue sportive ou avec une tenue incomplète et mal adaptée.

- La tenue fait partie du matériel obligatoire, au même titre que les autres cours.
- Lors de cycles en extérieur, nous vous rappelons que les conditions météorologiques parfois mauvaises ne sont pas un frein à la pratique.
- Il est nécessaire que votre enfant soit équipé chaudement par temps froid et ait des vêtements étanches par temps de pluie.
- La tenue sportive est obligatoirement distincte de celle utilisée pour la journée.
- La tenue de rechange doit comprendre entre autre t-shirt, chaussettes et slip (en cas pratique du rugby sur terrain mouillé par exemple) ainsi qu'un nécessaire de douche. En fin de cours, la douche peut être prise en maillot de bain pour des raisons de pudeur. Un sac plastique peut servir à ranger les affaires mouillées.
- Les chaussures doivent absolument être propres et sèches dans le gymnase
- Les chaussures en toile ou cuir à la mode, type converse®, feiyue®, bensimon®, victoria®, supra®, vans® etc... sont à proscrire. Elles ne disposent absolument pas de confort et d'amorti nécessaires aux articulations en croissance des adolescents.
- Enfin, il est indispensable que la tenue d'EPS soit dans un sac distinct du sac de cours. Trop d'élèves se déplacent sur les lieux de pratiques avec leur cartable, mélangeant ainsi livres, cahier, chaussures et vêtements et se chargeant inutilement.

En cas de difficultés financières pour acheter la tenue d'EPS, vous pouvez contacter le professeur d'éducation physique de votre enfant ou le collège.

L'équipe des professeurs d'EPS du collège.



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.